

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-235 du 18 novembre 2011 modifiant la décision DG n° 2011-156 du 13 juillet 2011 portant création d'un groupe de travail sur la publicité auprès du public en faveur des médicaments et des préservatifs à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : ETSM1130868S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5122-1 à L. 5122-8, L. 5134-2, R. 5122-3 et suivants, R. 5122-43, R. 5134-15 et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2005-172 du 29 juillet 2005 portant création d'un groupe de travail sur la publicité auprès du public en faveur des médicaments, des préservatifs et des insecticides et acaricides destinés à être appliqués sur l'homme à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2011-156 du 13 juillet 2011 portant création d'un groupe de travail sur la publicité auprès du public en faveur des médicaments et des préservatifs à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 3 de la décision DG n° 2011-156 du 13 juillet 2011 susvisée est supprimé.

Article 2

La directrice de l'évaluation de la publicité, des produits cosmétiques et biocides est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 18 novembre 2011.

Pour le directeur général et par délégation :
La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA